Prévention des intoxications au monoxyde de carbone

À l'approche de la saison hivernale, le risque d'intoxication au monoxyde de carbone s'accroit, en raison notamment du recours à des moyens de chauffage alternatifs mal entretenus ou vétustes.



Incolore, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est un gaz toxique imperceptible à l'origine de nombreuses intoxications en période hivernale. Les maux de tête, nausées, vertiges et troubles visuels en sont les premiers symptômes.

Voici des précautions à prendre pour éviter les intoxications :

• Faire vérifier et entretenir les chaudières, les chauffages mais aussi les conduits, chaque année avant l'hiver ;

- Aérer quotidiennement et ne pas obstruer les grilles de ventilation ;
- Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant ;
- Proscrire l'utilisation des moyens de chauffage non adaptés (barbecues, braseros) en intérieur.

En cas de doute, ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils à combustion, évacuez la pièce et contactez le **numéro unique d'urgence européen** (112) ou **les pompiers** (18) ou **le SAMU** (15).

Infos pratiques

Plus d'informations : https://tinyurl.com/4ra5th7c